Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200094662-20250619-2025-133-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/06/2025

Roannaise de l'eau
SYNDICAT DU CYCLE DE L'EAU

DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°DC-2025-133

Objet :

Vente du matériel Cheval de fer IH2013 PW FLEX HI

Entreprise INNOVATIONS ET PAYSAGE

LE PRESIDENT,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°117 du 29 décembre 2023 relatif à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Loire Forez, des communautés de communes des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays d'Urfé et de Marcigny au syndicat mixte « Roannaise de l'eau » ;

Vu la délibération n°2025-037 du comité syndical du 21 mai 2025 donnant délégation de pouvoir au Président pour la vente de matériaux et de biens issus de travaux en régie ;

Considérant la vente du matériel cheval de fer IH2013 PW FLEX HI ;

Considérant que l'entreprise INNOVATIONS ET PAYSAGE à Saint Nizier sous Charlieu a proposé une offre de reprise du matériel ;

Considérant que l'offre de reprise de l'entreprise INNOVATIONS ET PAYSAGE s'élève à 9 360 € TTC.

En conséquence, Monsieur le Président

DECIDE

1°) d'autoriser la vente du cheval de fer IH2013 PW FLEX HI à l'entreprise INNOVATIONS ET PAYSAGE à Saint Nizier sous Charlieu ;

2°) de fixer le prix de vente à 9 360 € TTC (TVA 1 560 €) 7 800 € HT ;

3°) d'émettre un titre d'un montant de 9 360 € TTC au nom de l'entreprise INNOVATIONS ET PAYSAGE à Saint Nizier sous Charlieu ;

4°) de dire que les recettes seront encaissées sur le budget concerné.

Roanne, le 19 juin 2025

Le Président,

Daniel FRECHET